



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

ISSUE

Portail d'échanges en ligne vers le service social de l'Assurance Maladie

SIMPLE - RAPIDE - SÉCURISÉ

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DU DOMAINE MÉDICAL, SOCIAL OU ASSOCIATIF, et vous rencontrez ou accompagnez une personne fragilisée par des problématiques de santé, et résidant en Île-de-France ?

LA CRAMIF MET À VOTRE DISPOSITION ISSUE, service en ligne, qui vous permet d'adresser de façon simple et sécurisée :

UN SIGNALEMENT VERS LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE,

avec l'accord de l'assuré. Vous indiquez les nom, prénom, date de naissance, code postal et numéro de téléphone de l'assuré. Le service social de l'Assurance Maladie recontacte ensuite l'assuré dans les 48 heures, pour lui proposer un rendez-vous avec le service social ou l'orienter vers le bon interlocuteur.

OU

UNE DEMANDE D'ACTION DE REMOBILISATION DANS LE CADRE D'UN ACCOMPAGNEMENT PDP

Pour un assuré en arrêt de travail avec un projet d'action de type formation, essai encadré, CRPE (Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise), etc. Compléter le formulaire en ligne, et adresser les PJ attendues. Cette demande sera instruite par l'instance de coordination PDP (Prévention de la désinsertion professionnelle) du département de résidence de l'assuré, composée de la CPAM, du service médical et du service social de l'Assurance Maladie.

Ce service en ligne est sécurisé, gratuit et accessible à tout moment.

Pour en savoir plus sur les missions du service social :

www.cramif.fr/service-social

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. JE ME CONNECTE SUR : <https://issue.cramif.fr/>

Accessible sur ordinateur ou smartphone, ISSUE est destiné à tout type de professionnel de la santé ou du médico-social : services de santé au travail, établissement de soins, collectivités, associations, etc.

2. JE M'ENREGISTRE COMME SIGNALANT (nécessaire uniquement à la première connexion)

Créez votre compte professionnel en quelques clics. Il suffit d'indiquer votre nom, prénom et organisme ainsi qu'un mail et un numéro de téléphone. Ceci permettra à la Cramif de s'assurer que le signalement émane bien d'un professionnel.

3. JE CHOISIS LA DÉMARCHE À EFFECTUER

- Signalement auprès du service social de l'Assurance Maladie
- Demande d'action de remobilisation PDP auprès de l'Assurance Maladie

4. JE SUIS INFORMÉ DE LA SUITE DONNÉE À MA DÉMARCHE

Vous pouvez consulter les suites données à vos signalements ainsi que les décisions formulées par l'Assurance Maladie suite à votre demande d'action de remobilisation PDP.

LE SERVICE SOCIAL RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR UN ÉCHANGE CONFIDENTIEL SUR LA SITUATION.

Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD, la Cramif s'engage à n'utiliser les données collectées que dans le cadre du traitement décrit ci-dessus. Si vous souhaitez poser des questions ou faire valoir vos droits, vous pouvez contacter la personne en charge de la protection des données à la Cramif à l'adresse suivante : dpo.cramif@assurance-maladie.fr